

ANNEXE N° 1
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES PERCY
« L'HIA PERCY »

ANNEE CONCERNEE : 2021

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :
L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière de **QUATRE MILLE DEUX CENT TRENTE QUATRE EURO ET QUATRE VINGTS CENTIMES (4 234,80 €)** pour le projet de casque de réalité virtuelle thérapeutique pour le service d'accueil des urgences.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 6 Août 2021 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Marc SAUVAT
Président

Pour HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES PERCY

Médecin général inspecteur Rémi MACAREZ
Praticien certifié des hôpitaux des armées
Médecin chef
Hôpital d'instruction des armées PERCY

02/08/21



Monsieur le médecin général inspecteur R. MACAREZ
Médecin chef de l'Hôpital d'Instruction des Armées Percy

Je soussigné Monsieur MARC SAUVAT, président de l'association ACEF Rives de Paris sis Immeuble Sirius, 76-78 avenue de France, 75013 Paris, qualifié ci-après comme étant « le donateur », souhaite faire acte de donation à l'hôpital d'instruction des armées PERCY à Clamart, qualifié ci-après comme étant « le donataire » d'un montant de quatre mille deux cent trente-quatre euros et quatre-vingt centimes (4 234, 80 €) pour l'achat d'un casque de réalité virtuelle thérapeutique au profit du service d'accueil des urgences de l'HIA Percy.

Je vous prie d'agréer, monsieur le général inspecteur, l'expression de mes salutations cordiales.

Fait à Paris le 6 Août 2021

Signature du donateur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Lu et approuvé
M. SAUVAT

